

Une revendication forte de la CGT-Culture : une CCP nationale et transversale pour les enseignants contractuels du Ministère

Cette CCP est nationale car elle est compétente pour tous les enseignants du Ministère de la Culture* et, pour la CGT-Culture, cela était de la plus grande importance.

D'abord parce que cela permet à chacun d'avoir recours à une instance paritaire qui est présidée par un représentant de la Direction de tutelle et non par l'employeur direct.

Cela écarte déjà le risque d'un directeur/employeur présidant la CCP, et qui serait alors juge et partie, ce qui est particulièrement problématique pour tout ce qui relève de l'appréciation disciplinaire et professionnelle. Cela va aussi permettre aux enseignants concernés, par delà leur diversité, de faire bloc, de s'unir, de se rencontrer malgré leurs différences, d'avoir une réelle visibilité de ce qu'ils représentent au Ministère de la Culture et de mesurer la nécessité de faire évoluer collectivement leur situation : car les enseignants ont réellement en commun des intérêts à défendre !

**à l'exception des enseignants des trois Conservatoires Nationaux Supérieurs qui disposeront d'une CCP nationale spécifique, et qui fera l'objet d'un décret particulier.*



Pour la CGT-Culture, la prochaine étape est le reclassement et la remise à plat des rémunérations des enseignants

En même temps que la mise en place des CCP, un travail relatif au reclassement des contractuels administratifs et techniques a été engagé. Le même chantier -promis par le Cabinet du Ministre- doit être prochainement ouvert pour les enseignants.

Au regard du traitement parfois très différent d'un établissement à un autre, d'un enseignant à un autre, il va y avoir là matière à un travail de fond et de grande ampleur.

Et cette opération aura un coût probablement important. C'est donc par la mobilisation de tous que l'on pourra mener à bien un tel dossier. Pour la CGT-Culture, c'est en étant présent et volontaire à toutes les rencontres, toutes les réunions et toutes les instances que l'on peut progresser dans l'intérêt bien repéré de tous les personnels et, en l'occurrence, de celui des enseignants.

Pour la CGT-Culture, c'est avec les enseignants que ce travail devra être mené.



L'enseignement supérieur au Ministère de la Culture

Cela n'aura échappé à personne, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) décidée et mise en œuvre par le gouvernement et ses représentants zélés se traduit par des réductions d'effectifs, de missions et de moyens partout au Ministère.

Et, si nombre d'établissements publics -notamment les établissements d'enseignement supérieur- ont cru être épargnés, chacun sait aujourd'hui qu'il n'en est rien.

La RGPP entend ne faire aucune exception !

Puisque le fondement de la RGPP, c'est le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, cela signifie que cela s'applique aussi aux personnels enseignants, que ceux-ci soient titulaires de l'Etat ou contractuels d'établissement. Au passage, il est encore plus facile de ne pas donner suite à un contrat ou à une vacation, et le risque est aujourd'hui très élevé ! Des directions n'ont pas hésité à mettre fin à des contrats dont le renouvellement aurait permis aux enseignants de passer en CDI : le fait même que les CCP existent mettra un frein à cela !

Dans ce contexte politique, qu'en sera-t-il de l'enseignement supérieur qui repose sur un ratio enseignants/enseignés qui ne supporterait pas d'être ainsi entamé, en perdant ses moyens humains ?

S'agissant par ailleurs d'un enseignement dont le taux d'intégration professionnelle de ses élèves est extrêmement élevé, il y aurait, là aussi, une incohérence totale à le détériorer gravement et durablement. A fortiori quand le constat actuel démontre la nécessité d'en augmenter les moyens !

Déjà, cette politique de réduction des moyens conduit les directeurs à réduire les effectifs étudiants, et la recherche éperdue de financements propres par les écoles se traduit par une augmentation pharaonique des droits d'inscription. Cette politique malthusienne est grave, notamment pour la formation des architectes alors que l'on sait que les diplômés actuels ne combleront pas les départs à la retraite des professionnels dans les années qui viennent.



Pour chaque enseignant, faire valoir ses droits individuels !

**VOTEZ POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR LA CGT-Culture
AVANT LE 18 MAI !**